

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 272

présenté par

M. Sommer, rapporteur thématique

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 52, supprimer les mots :

« tel qu'il résulte de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.